

« 15 milliards € pour la formation professionnelle au profit de tous » programme Emmanuel Macron

Paris le 03/05/2017

Formation Logistique et Supply Chain : la profession propose des actions ciblées

Le Panorama Afilog des Emplois de la Supply Chain a montré le poids de notre secteur dans l'économie française : **près de 11% des emplois salariés sont logistiques**. Ils se trouvent à la fois dans les entreprises de prestation logistiques mais aussi dans les établissements économiques tous secteurs. Il s'agit très majoritairement d'**emplois peu qualifiés** (80,1 % d'ouvriers), **en CDI** (85 %) et **à temps complet** (93,1 %). Plus de 60 % des **personnels ont entre 40 et 60 ans**.

La logistique est l'un des rares secteurs où la promotion interne joue un rôle essentiel et où il est encore fréquent de qu'un directeur logistique ou responsable de site ait commencé sa carrière en tant qu'ouvrier.

C'est aussi un secteur fortement créateur d'emplois, en lien avec le développement de l'e-commerce et des échanges, **qui rencontre des difficultés de recrutement**. Renforcer la connaissance des métiers de la Supply Chain, souvent méconnus, et des opportunités de carrière qu'ils offrent, nous paraît indispensable pour attirer les jeunes et une grande diversité de profils et de compétences.

C'est pourquoi le plan de formation de 15 milliards € annoncé par le candidat Emmanuel Macron est un projet particulièrement intéressant. En tant que représentants du secteur, nous souhaitons contribuer à son ciblage, pour une efficacité optimale des fonds publics.

Nous tenons d'abord à souligner le fait que **les entreprises de notre secteur consacrent des budgets importants à la formation en interne de leurs personnels** aux opérations logistiques, au management, aux outils numériques, liés à l'automatisation des entrepôts (conception, installation, maintenance), aux BIM (Building Intelligent Modeling), aux outils numériques de gestion des stocks et des flux, pour accompagner des promotions internes, etc.

Cependant toute contribution supplémentaire de l'Etat doit viser, pour notre secteur et à travers les dispositifs de notre branche professionnelle, les objectifs suivants :

- **faire connaître** la gestion des flux de matières et d'informations au plus tôt dans les programmes scolaires ;
- **favoriser** les formations logistiques en alternance, pré bac et post bac, celles destinées aux jeunes sans qualification professionnelle, ainsi que celles liées aux reconversions professionnelles, notamment à travers les POE (préparation opérationnelle à l'emploi individuel) ;
- **capitaliser et passer le relais** : capitaliser l'expérience des anciens par des dispositifs de tutorat des jeunes et ainsi transformer les enjeux de reclassement et pénibilité en vecteur de valorisation pour tous ;
- **accompagner** les start-ups de la logistique dans la formation et le recrutement de leur personnel, associé à un accès facilité aux dispositifs de formation.

Cet effort de formation en faveur de la logistique doit également être **dirigé vers les services de l'Etat et des collectivités territoriales**, en relation avec nos Entreprises : les DREAL sur la réglementation des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), dans un contexte de multiplication et complexification du contexte réglementaire ; les services appelés à intervenir sur les incendies et tous types de pollution dans les entrepôts et les locaux industriels ; les ingénieurs en charge de l'aménagement de l'espace public, de l'accueil des activités économiques et de l'urbanisme pour les sensibiliser à l'impact géographique de la logistique et à sa maîtrise.

Ces propositions s'inscrivent pleinement dans le plan d'action gouvernemental « France Logistique 2025 », qui fixe notamment pour axe le développement du capital humain de notre secteur pour une efficacité croissante de nos solutions, nos techniques et nos organisations.



Claude Samson, Président d'AFILOG

Afilog est l'association professionnelle qui réunit les acteurs de l'immobilier logistique : investisseurs, promoteurs, architectes, utilisateurs (transporteurs, logisticiens), bureaux d'études et de contrôle, assureurs, ainsi que des acteurs publics (collectivités, agences de développement, établissements publics d'aménagement).



Yves Fargues Président de TLF

L'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France est la première organisation professionnelle représentative de l'ensemble des métiers de la chaîne du transport et de la logistique. L'Union représente, promeut et défend les intérêts de l'ensemble du secteur d'activité. Les entreprises adhérentes à l'Union TLF représentent 15,11 % des entreprises et 28,87 % des salariés. Elles exercent dans les secteurs du transport routier de lots complets et partiels ou de la messagerie et de l'express.